



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Certificat d'Aptitude Professionnelle

« Maintenance nautique »

Table des matières

ANNEXE I - PRESENTATION DU DIPLOME	3
I.1. PRESENTATION	3
I.2. TABLEAU DE SYNTHESE	4
ANNEXE II - REFERENTIEL DES ACTIVITES PROFESSIONNELLES	8
II.1. INSERTION PROFESSIONNELLE VISEE	8
II.1.1. Secteurs d'activité.....	8
II.1.2. Types d'emploi accessibles.....	8
II.2. DESCRIPTION DES ACTIVITES PROFESSIONNELLES	9
II.2.1. Présentation des pôles d'activités	9
II.2.2. Définition des activités professionnelles.....	10
ANNEXE III - REFERENTIEL DE COMPETENCES	20
III.1. DEFINITION DES BLOCS DE COMPETENCES.....	20
III.1.1. Liste des compétences.....	20
III.1.2. Blocs de compétences.....	21
III.2. DEFINITION DES COMPETENCES ET CONNAISSANCES ASSOCIEES	21
ANNEXE IV - REFERENTIEL D'EVALUATION	34
IV.1. UNITES CONSTITUTIVES DU DIPLOME	34
IV.2. REGLEMENT D'EXAMEN.....	36
IV.3. DEFINITION DES EPREUVES.....	37
ANNEXE V - PERIODES DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL	46
ANNEXE VI - TABLEAU DE CORRESPONDANCE ENTRE EPREUVES OU UNITES DE L'ANCIEN ET DU NOUVEAU DIPLOME	49

Annexe I - Présentation du diplôme

I.1. Présentation

Le titulaire du Certificat d'Aptitude Professionnelle « Maintenance nautique » est amené à exercer son activité de service dans tous les domaines de la maintenance des embarcations de plaisance pour la navigation en mer et sur les eaux intérieures.

Son activité consiste, au sein d'une équipe de maintenance à :

- participer à la réception d'une embarcation et/ou son équipement ;
- participer aux opérations de manutention, de calage des embarcations, des moteurs, des équipements ;
- contribuer à une recherche de panne ;
- entretenir, remplacer, réparer, modifier tout ou partie des éléments ;
- poser l'accastillage et les équipements et participer à leur mise en service ;
- participer à la restitution de l'embarcation et/ou son équipement au client.

Il ou elle intervient sur des embarcations de différents types et sur leurs équipements :

- bateaux de plaisance, tout type de motorisation ;
- embarcations pneumatiques ;
- voiliers ;
- véhicules nautiques à moteur (motos marines, ...) ;
- embarcations professionnelles à motorisation équivalente à la plaisance.

Le dénominateur commun à l'ensemble des activités décrites ci-après est l'intégration constante de trois impératifs :

- l'impératif de santé/sécurité/environnement : il s'agit de préserver la santé des personnes, d'assurer leur sécurité tout en préservant les biens et l'environnement ;
- l'impératif de qualité : il s'agit de contribuer à l'amélioration constante de la satisfaction clientèle en intégrant une démarche de progrès et de rentabilité dans toutes les activités de la maintenance nautique ;
- l'impératif de veille technologique : il s'agit de se tenir informé des innovations techniques, des évolutions technologiques et des méthodes de réparation induites.

Il est attendu que le titulaire du Certificat d'Aptitude Professionnelle « Maintenance nautique » maîtrise la communication écrite et orale avec ses collaborateurs, sa hiérarchie, les clients et fournisseurs. Il ou elle doit être capable de produire des rapports clairs et concis, de comprendre les instructions et de se former à des techniques.

L'agent de maintenance nautique travaille sous le management opérationnel direct du chef d'atelier.

I.2. Tableau de synthèse

Activités	Blocs de compétences	Unités
<p align="center">Pôle 1 Prise en charge ou restitution d'une embarcation ou d'un équipement</p>	<p align="center">Bloc n°1 – Prise en charge ou restitution d'une embarcation ou d'un équipement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Collecter les informations nécessaires à la prise en charge ou à la restitution - Communiquer avec le client - Utiliser les commandes d'une embarcation ou de ses équipements - Organiser des opérations de maintenance périodique 	<p align="center">Unité UP1 Prise en charge ou restitution d'une embarcation ou d'un équipement</p>
<p align="center">Pôle 2 Localisation d'une panne ou d'une anomalie sur une embarcation ou un équipement</p>	<p align="center">Bloc n°2 – Réalisation du diagnostic d'un sous-ensemble de l'embarcation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Constater l'état du système - Identifier la procédure de mesure ou de contrôle - Contrôler, mesurer des grandeurs physiques - Identifier les éléments ou systèmes défectueux 	<p align="center">Unité UP2 Réalisation du diagnostic d'un sous-ensemble de l'embarcation</p>
<p align="center">Pôle 3 Intervention sur l'embarcation et ses équipements</p>	<p align="center">Bloc n°3 – Intervention sur l'embarcation et ses équipements</p> <ul style="list-style-type: none"> - Préparer l'intervention - Remplacer les sous-ensembles, les éléments - Réaliser les opérations d'entretien périodiques - Installer un équipement ou un accessoire 	<p align="center">Unité UP3 Intervention sur l'embarcation et ses équipements</p>
	<p align="center">Bloc n° 4 Français et Histoire-géographie-enseignement moral et civique</p> <p>Français</p> <ul style="list-style-type: none"> - Communiquer : écouter, dialoguer et s'exprimer - Reformuler, à l'écrit ou à l'oral, un message lu ou entendu 	<p align="center">Unité UG 1</p> <p align="center">Français et Histoire-géographie-enseignement moral et civique</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - Évaluer sa production orale ou écrite en vue de l'améliorer - Lire, comprendre et présenter des textes documentaires ou fictionnels, des œuvres littéraires et artistiques - Rendre compte, à l'oral ou à l'écrit, d'une expérience en lien avec le métier <p>Histoire-géographie-enseignement moral et civique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maîtriser et utiliser des repères chronologiques et spatiaux : mémoriser et s'appropriier les notions, se repérer, contextualiser. - S'appropriier les démarches historiques et géographiques : exploiter les outils spécifiques aux disciplines, mener et construire une démarche historique ou géographique et la justifier, collaborer et échanger en histoire-géographie. - Construire et exprimer une argumentation cohérente et étayée en s'appuyant sur les repères et les notions du programme (EMC). - Mettre à distance ses opinions personnelles pour construire son jugement (EMC). - Mobiliser ses connaissances pour penser et s'engager dans le monde en s'appropriant les principes et les valeurs de la République (HG-EMC) 	
	<p>Bloc n° 5 – Mathématiques et physique-chimie</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rechercher, extraire et organiser l'information - Proposer, choisir, exécuter une méthode de résolution ou un protocole opératoire en respectant les règles de sécurité - Expérimenter, utiliser une simulation - Critiquer un résultat, argumenter : contrôler la vraisemblance d'une hypothèse, mener un raisonnement logique et établir une conclusion 	<p style="text-align: center;">Unité UG 2</p> <p style="text-align: center;">Mathématiques et physique-chimie</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - Rendre compte d'une démarche, d'un résultat, à l'oral ou à l'écrit en utilisant des outils et un langage approprié. 	
	<p align="center">Bloc n° 6 – Éducation physique et sportive</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer sa motricité - S'organiser pour apprendre et s'entraîner - Exercer sa responsabilité dans un engagement personnel et solidaire : connaître les règles, les appliquer et les faire respecter - Construire durablement sa santé - Accéder au patrimoine culturel sportif et artistique 	<p>Unité UG 3</p> <p>Éducation physique et sportive</p>
	<p align="center">Bloc n° 7 – Prévention-santé-environnement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appliquer une méthode d'analyse d'une situation de la vie professionnelle ou quotidienne et d'une documentation - Mettre en relation un phénomène physiologique, un enjeu environnemental, une disposition réglementaire, avec une mesure de prévention - Proposer une solution pour résoudre un problème lié à la santé, l'environnement ou la consommation et argumenter un choix - Communiquer à l'écrit et à l'oral avec une syntaxe claire et un vocabulaire technique adapté - Agir face à une situation d'urgence 	<p>Unité UG 4</p> <p>Prévention-santé-environnement</p>
	<p align="center">Bloc n°8 – Langue vivante étrangère</p> <p>L'épreuve de langue vivante étrangère a pour objectif de vérifier, au niveau A2 (utilisateur élémentaire de niveau intermédiaire) du CECRL (art. D.312-16 du CE), les compétences du candidat à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Comprendre la langue orale ; - Comprendre un document écrit ; 	<p>Unité UG 5</p> <p>Langue vivante étrangère</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - S'exprimer à l'écrit ; - S'exprimer à l'oral en continu ; - Interagir à l'oral dans des situations de la vie quotidienne, sociale et professionnelle. 	
	<p style="text-align: center;">Bloc facultatif – langue vivante</p> <p>L'épreuve de langue vivante facultative (langue différente de la langue concernée par l'épreuve obligatoire) a pour objectif de vérifier, au niveau A2 (utilisateur élémentaire de niveau intermédiaire) du CECRL (art. D.312-16 du CE), les compétences du candidat à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - S'exprimer à l'oral en continu ; - Interagir à l'oral ; - Comprendre un document écrit dans des situations de la vie quotidienne, sociale et professionnelle. 	<p>Unité facultative 1</p> <p>Langue vivante</p>
	<p style="text-align: center;">Bloc facultatif – Mobilité</p> <ul style="list-style-type: none"> - Comprendre et se faire comprendre dans un contexte professionnel étranger - Caractériser le contexte professionnel étranger - Réaliser partiellement une activité professionnelle, sous contrôle, dans un contexte professionnel étranger - Comparer des activités professionnelles similaires, réalisées ou observées, à l'étranger et en France - Se repérer dans un nouvel environnement - Identifier des caractéristiques culturelles du contexte d'accueil 	<p>Unité facultative 2</p> <p>Mobilité</p>

Annexe II - Référentiel des activités professionnelles

II.1. Insertion professionnelle visée

En fonction de la structure qui l'emploie, le titulaire du Certificat d'Aptitude Professionnelle « Maintenance nautique » exerce ses activités individuellement ou au sein d'une équipe. Par la qualité de ses prestations, il contribue à valoriser l'image de l'entreprise.

Le titulaire du Certificat d'Aptitude Professionnelle « Maintenance nautique » est amené à exercer son activité de service dans tous les domaines de la maintenance des embarcations de plaisance pour la navigation en mer et sur les eaux intérieures.

II.1.1. Secteurs d'activité

Le titulaire du Certificat d'Aptitude Professionnelle « Maintenance nautique » exerce ses activités dans des entreprises de :

- Distribution, négoce et service après-vente ;
- Préparation, réparation d'embarcations neuves ou d'occasions ;
- Vente, installation, réparation des moteurs et équipements neufs ou d'occasion ;
- Constructeurs et importateurs ;
- Location d'embarcation de plaisance.

Son activité s'exerce en intérieur (atelier) ou à l'extérieur (aire de carénage ou à flot), parfois dans des espaces réduits et en présence de la clientèle.

II.1.2. Types d'emploi accessibles

Il s'agit d'emplois de mécanicien / mécanicienne et d'agent / agente de maintenance des bateaux qui sont des métiers en tension de la filière nautique.

Il peut occuper les postes de :

- Accastilleur-monteur / Accastilleuse-monteuse électronique de marine ;
- Monteur accastilleur / Monteuse accastilleuse ;
- Agent / agente de maintenance du nautisme ;
- Préparateur / Préparatrice de bateau ;
- Maintienicien plaisance polyvalent / Maintienicienne plaisance polyvalente.

II.2. Description des activités professionnelles

II.2.1. Présentation des pôles d'activités

PÔLES D'ACTIVITÉS	ACTIVITÉS
Pôle 1 Prise en charge ou restitution d'une embarcation ou d'un équipement	A1.1 Prise en charge de l'embarcation ou de l'équipement A1.2 Restitution de l'embarcation ou de l'équipement
Pôle 2 Localisation d'une panne ou d'une anomalie sur une embarcation ou un équipement	A2.1 Constat de l'état du système A2.2 Contrôle d'un élément de motorisation ou d'un équipement pour contribuer au diagnostic A2.3 Identification des éléments présentant des mesures non conformes aux données du constructeur
Pôle 3 Intervention sur l'embarcation et ses équipements	A3.1 Préparation de l'intervention A3.2 Réalisation des opérations de maintenance correctives A3.3 Réalisation des opérations de maintenance programmée A3.4 Exécution des opérations d'installation d'équipements ou d'accessoires

II.2.2. Définition des activités professionnelles

Dans la présentation des activités professionnelles, le niveau d'autonomie peut être défini comme un indicateur de niveau d'intervention et d'implication dans la réalisation de celles-ci par le titulaire du CAP « Maintenance nautique ».

Le détail des indicateurs de niveau d'autonomie est donné ci-après :

Autonomie totale dans une activité complexe : Réaliser une activité complexe

Qualifie la mobilisation de compétences permettant de maîtriser sur les plans techniques, procéduraux et décisionnels une activité comportant des prises de décisions multiples.

Elle implique (complètement ou partiellement) :

- la faculté à certifier l'adéquation entre les buts et les résultats ;
- l'animation et l'encadrement d'une équipe ;
- la prise en toute responsabilité de décisions éventuelles ;
- le transfert du savoir.

Autonomie totale dans une activité simple : Réaliser une activité simple

Qualifie la mobilisation de compétences permettant de réaliser, en autonomie, tout ou partie d'une activité pour les situations les plus courantes.

Elle implique :

- une maîtrise, tout au moins partielle des aspects techniques de l'activité ;
- les facultés à s'informer, à communiquer (rendre compte et argumenter) et à s'organiser.

Autonomie partielle : Participer à la réalisation

Qualifie la mobilisation de compétences permettant d'assurer une partie restreinte de l'activité au sein et avec l'aide d'une équipe, sous l'autorité d'un chef de projet.

Elle implique de s'informer et de communiquer avec les autres membres de l'équipe.

Sans autonomie : Apprécier une réalisation

Qualifie la mobilisation de compétences permettant de comprendre, par l'intermédiaire d'un exposé ou d'une lecture de dossier, la nature d'une activité ne relevant pas de son champ d'intervention direct et à en interpréter les résultats.

Ce niveau ne suppose en aucune manière une aptitude à participer à l'activité.

PÔLE 1 : Prise en charge ou restitution d'une embarcation ou d'un équipement	
A1.1 Prise en charge de l'embarcation ou de l'équipement	
<i>Tâches associées</i>	
T1.1.1 Entretien avec le client pour une identification de l'embarcation, de la nature et des conditions des opérations	
T1.1.2 Identification des espaces et des moyens nécessaires aux interventions de maintenance périodique	
T1.1.3 Identification des différents intervenants	
Conditions d'exercice	<i>Moyens et ressources</i>
	<ul style="list-style-type: none"> - La documentation technique du constructeur et de l'équipementier - L'historique des interventions ou le carnet d'entretien sous forme numérique - La démarche qualité de l'entreprise et la réglementation en vigueur - Le personnel expérimenté de l'entreprise, les experts techniques des constructeurs et/ou des équipementiers concernés - Outil numérique de suivi et de gestion des travaux
	<i>Autonomie</i>
	Niveau d'autonomie 2 : Participer à la réalisation (Niveau d'autonomie 1 : Apprécier une réalisation pour la présentation et explication de l'intervention au client)
	<i>Résultats attendus</i>
	<p>L'échange avec le client est construit, les besoins du client sont identifiés.</p> <p>Les explications apportées sont compréhensibles par le client, même non spécialiste, le vocabulaire technique est explicité.</p> <p>L'embarcation ou l'équipement est correctement identifié.</p> <p>Les espaces et les moyens nécessaires aux interventions sont identifiés.</p> <p>Les intervenants sont identifiés.</p>

PÔLE 1 : Prise en charge ou restitution d'une embarcation ou d'un équipement

A1.2 Restitution de l'embarcation ou de l'équipement

Tâches associées

T1.2.1 Présentation et explication de l'intervention au client

T1.2.2 Restitution de l'embarcation au client

Moyens et ressources

- La documentation technique du constructeur et de l'équipementier
- L'historique des interventions ou le carnet d'entretien sous forme numérique
- La démarche qualité de l'entreprise et la réglementation en vigueur
- Le personnel expérimenté de l'entreprise, les experts techniques des constructeurs et/ou des équipementiers concernés
- Outil numérique de suivi et de gestion des travaux

Autonomie

Niveau d'autonomie 2 : Participer à la réalisation

(Niveau d'autonomie 1 : Apprécier la réalisation pour la présentation et explication de l'intervention au client)

Résultats attendus

Les travaux réalisés sont expliqués avec un vocabulaire technique compréhensible par le client, même non spécialiste.

La restitution valide la remise en état de l'embarcation et/ou de l'équipement.

Conditions d'exercice

PÔLE 2 : Localisation d'une panne ou d'une anomalie sur une embarcation ou un équipement

A2.1 Constat de l'état du système

Tâches associées

T2.1.1 Préparation de l'embarcation et de l'équipement avant toute intervention en respectant les conditions de sécurité

T2.1.2 Organisation du poste ou de l'aire de travail

T2.1.3 Constat et relevé des symptômes par un essai de l'embarcation ou de l'équipement

Moyens et ressources

- La documentation technique du constructeur et de l'équipementier, notamment le protocole de contrôle ou de mesure
- L'historique des interventions ou le carnet d'entretien sous forme numérique
- L'outillage spécifique et équipement, les outils numériques de diagnostic
- Les fiches de service (documentation technique des constructeurs et/ou des équipementiers concernés)
- Les procédures, en intégrant les règles d'hygiène et de sécurité au travail et les règles environnementales
- La démarche qualité de l'entreprise
- Le personnel expérimenté de l'entreprise, les experts techniques des constructeurs et/ou des équipementiers concernés

Autonomie

Niveau d'autonomie 2 : Participer à la réalisation

Résultats attendus

La mise en place du poste ou de l'aire de travail et l'utilisation du matériel sont conformes aux recommandations du constructeur et de l'équipementier.

Les essais sont réalisés en sécurité pour les personnes et les biens.

Les essais permettent de reproduire le dysfonctionnement, les constats sont effectués.

Conditions d'exercice

PÔLE 2 : Localisation d'une panne ou d'une anomalie sur une embarcation ou un équipement

A2.2 Contrôle d'un élément de motorisation ou d'un équipement pour contribuer au diagnostic

Tâches associées

- T2.2.1 Recherche de la procédure de contrôle et de mesure
- T2.2.2 Mise en œuvre de contrôles et de mesures
- T2.2.3 Consignation des résultats

Moyens et ressources

- La documentation technique du constructeur et de l'équipementier, notamment le protocole de contrôle ou de mesure
- L'historique des interventions ou le carnet d'entretien sous forme numérique
- L'outillage spécifique et équipement, les outils numériques de diagnostic
- Les fiches de service (documentation technique des constructeurs et/ou des équipementiers concernés)
- Les procédures, en intégrant les règles d'hygiène et de sécurité au travail et les règles environnementales
- La démarche qualité de l'entreprise
- Le personnel expérimenté de l'entreprise, les experts techniques des constructeurs et/ou des équipementiers concernés

Autonomie

Niveau d'autonomie 2 : Participer à la réalisation

Résultats attendus

La procédure de contrôle et de mesure est identifiée.
Les mesures sont conformes à la procédure.
Les règles de sécurité sont respectées.
La logique d'utilisation des outils d'aide au diagnostic est maîtrisée.

Conditions d'exercice

PÔLE 2 : Localisation d'une panne ou d'une anomalie sur une embarcation ou un équipement

A2.3 Identification des éléments présentant des mesures non conformes aux données du constructeur

Tâches associées

T2.3.1 Identification des données constructeur

T2.3.2 Recherche des mesures non conformes aux données constructeur

T2.3.3 Proposition d'intervention à réaliser

Moyens et ressources

- La documentation technique du constructeur et de l'équipementier, notamment le protocole de contrôle ou de mesure
- L'outillage spécifique et l'équipement, les outils numériques de diagnostic
- L'historique des interventions ou le carnet d'entretien sous forme numérique
- Les fiches de service (documentation technique des constructeurs et/ou des équipementiers concernés)
- Les procédures, en intégrant les règles d'hygiène et de sécurité au travail et les règles environnementales
- La démarche qualité de l'entreprise
- Le personnel expérimenté de l'entreprise, les experts techniques des constructeurs et/ou des équipementiers concernés

Conditions d'exercice

Autonomie

Niveau d'autonomie 2 : Participer à la réalisation

Résultats attendus

La comparaison est pertinente et juste.

Le sous-ensemble, l'élément défectueux est clairement identifié.

PÔLE 3 : Intervention sur l'embarcation et ses équipements	
A3.1 Préparation de l'intervention	
<i>Tâches associées</i> T3.1.1 Utilisation des ressources nécessaires à l'intervention T3.1.2 Identification des étapes de l'intervention T3.1.3 Application du système de tri des déchets de l'entreprise et des règles QHSE T3.1.4 Préparation de l'embarcation et de l'équipement avant toute intervention en respectant les conditions de sécurité	
Conditions d'exercice	<i>Moyens et ressources</i> <ul style="list-style-type: none"> - Les outils d'information et de communication - Les procédures de l'entreprise et du constructeur - L'historique des interventions ou le carnet d'entretien - Le personnel expérimenté de l'entreprise, les experts techniques des constructeurs et/ou des équipementiers concernés - L'ordre d'intervention ou le compte rendu du diagnostic - Le poste de travail adapté à l'intervention - L'outillage, les outils de dialogue et les équipements nécessaires à l'intervention - Les sous-ensembles, les éléments à remplacer sur l'embarcation - Les procédures de l'entreprise et du constructeur et les règles QHSE - Les EPI et les EPC nécessaires à l'intervention
	<i>Autonomie</i> Niveau d'autonomie 2 : Participer à la réalisation
	<i>Résultats attendus</i> Toutes les données et informations techniques nécessaires à l'intervention sont collectées et interprétées. Les pièces neuves ou d'occasion et l'outillage nécessaires à l'intervention sont disponibles au moment de l'intervention. Les produits et l'outillage sélectionnés sont conformes et adaptés au travail à réaliser. Les différentes étapes de l'intervention sont définies et hiérarchisées. Le tri des déchets est conforme à la réglementation. L'embarcation est en situation sécurisée d'intervention. Les risques liés à l'activité sont correctement identifiés.

PÔLE 3 : Intervention sur l'embarcation et ses équipements

A3.2 Réalisation des opérations de maintenance corrective

Tâches associées

T3.2.1 Remplacement de sous-ensembles ou d'éléments de l'embarcation

T3.2.2 Réglage des éléments

T3.2.3 Réalisation des essais. Remise en service de l'embarcation

T3.2.4 Consignation de l'intervention sur le document de suivi

Moyens et ressources

- Les outils d'information et de communication
- Le personnel expérimenté de l'entreprise, les experts techniques des constructeurs et/ou des équipementiers concernés
- L'ordre d'intervention
- Le poste de travail adapté à l'intervention
- L'outillage, les outils de dialogue et les équipements nécessaires à l'intervention
- Les sous-ensembles, les éléments à remplacer sur l'embarcation
- Les procédures de l'entreprise et du constructeur et les règles QHSE
- Les EPI et les EPC nécessaires à l'intervention

Autonomie

Niveau d'autonomie 2 : Participer à la réalisation

Résultats attendus

L'intervention est réalisée dans le respect de la planification et des règles QHSE.

L'intervention est accomplie conformément aux procédures du constructeur.

Le réglage et le paramétrage des éléments à réparer sont conformes.

La remise en service est réalisée.

Les essais permettent de valider la qualité de l'intervention et les performances du système.

Les indicateurs de maintenance sont mis à jour.

Le suivi de l'opération est formalisé.

Conditions d'exercice

PÔLE 3 : Intervention sur l'embarcation et ses équipements

A3.3 Réalisation des opérations de maintenance programmée

Tâches associées

T3.3.1 Réalisation des opérations de contrôle et d'entretien selon les préconisations du motoriste

T3.3.2 Réalisation des essais. Remise en service de l'embarcation. Mise à jour des indicateurs de maintenance

T3.3.3 Consignation de l'intervention sur le document de suivi

Moyens et ressources

- Les outils d'information et de communication
- Le personnel expérimenté de l'entreprise, les experts techniques des constructeurs et/ou des équipementiers concernés
- L'ordre d'intervention
- Le poste de travail adapté à l'intervention
- L'outillage, les outils de dialogue et les équipements nécessaires à l'intervention
- Les sous-ensembles, les éléments à remplacer sur l'embarcation
- Les procédures de l'entreprise et du constructeur et les règles QHSE
- Les EPI et les EPC nécessaires à l'intervention

Autonomie

Niveau d'autonomie 2 : Participer à la réalisation

Résultats attendus

Les contrôles réalisés sont conformes aux procédures du constructeur.

L'intervention de maintenance programmée est accomplie et conforme aux procédures du constructeur.

La remise en service est réalisée.

Les essais permettent de valider la qualité de l'intervention et les performances du système.

Les indicateurs de maintenance sont mis à jour.

Le suivi de l'entretien est formalisé.

Conditions d'exercice

PÔLE 3 : Intervention sur l'embarcation et ses équipements

A3.4 : Exécution des opérations d'installation d'équipements ou d'accessoires

Tâches associées

T3.4.1 Identification du système ou composant sur lequel porte l'intervention à réaliser

T3.4.2 Montage d'un équipement ou d'un accessoire sur l'embarcation

T3.4.3 Réalisation des essais. Mise en service de l'équipement ou de l'accessoire.

T3.4.4 Consignation de l'intervention sur le document de suivi.

Moyens et ressources

- Les outils d'information et de communication
- Le personnel expérimenté de l'entreprise, les experts techniques des constructeurs et/ou des équipementiers concernés
- L'ordre d'intervention
- Le poste de travail adapté à l'intervention
- L'outillage, les outils de dialogue et les équipements nécessaires à l'intervention
- Les sous-ensembles, les éléments à remplacer sur l'embarcation
- Les procédures de l'entreprise et du constructeur et les règles QHSE
- Les EPI et les EPC nécessaires à l'intervention

Autonomie

Niveau d'autonomie 2 : Participer à la réalisation

Résultats attendus

Le(s) système(s) ou composant(s) sur le(s)quel(s) porte l'adaptation à réaliser est (sont) repéré(s) et isolé(s).

L'intervention est réalisée dans le respect de la planification, des préconisations du constructeur et des règles QHSE.

Les opérations d'adaptation sont réalisées convenablement et conformément au descriptif de l'ordre de réparation et des gammes de travail à suivre.

La nature du matériau est identifiée.

La méthodologie de réparation est correctement appliquée et adaptée aux défauts ou à l'installation.

Les produits sélectionnés sont conformes aux préconisations du constructeur ou des équipementiers et adaptés au travail à réaliser.

Un autocontrôle a permis de s'assurer de la qualité de l'intervention.

Conditions d'exercice

Annexe III - Référentiel de compétences

III.1. Définition des blocs de compétences

III.1.1. Liste des compétences

PÔLES D'ACTIVITÉS	COMPÉTENCES
<p>Pôle 1</p> <p>Participation à la prise en charge ou restitution d'une embarcation ou d'un équipement</p>	<p>Bloc 1 : Prise en charge ou restitution d'une embarcation ou d'un équipement</p> <p>C1 Collecter les informations nécessaires à la prise en charge ou à la restitution</p> <p>C2 Communiquer avec le client</p> <p>C3 Utiliser les commandes d'une embarcation ou de ses équipements</p> <p>C4 Organiser des opérations de maintenance périodique</p>
<p>Pôle 2</p> <p>Localisation d'une panne ou d'une anomalie sur une embarcation ou un équipement</p>	<p>Bloc 2 : Réalisation du diagnostic d'un sous-ensemble de l'embarcation</p> <p>C 5 Constater l'état du système</p> <p>C6 Identifier la procédure de mesure ou de contrôle</p> <p>C7 Contrôler, mesurer des grandeurs physiques</p> <p>C8 Identifier les éléments ou systèmes défectueux</p>
<p>Pôle 3</p> <p>Intervention sur l'embarcation et ses équipements</p>	<p>Bloc 3 : Intervention sur l'embarcation et ses équipements</p> <p>C9 Préparer l'intervention</p> <p>C10 Remplacer les sous-ensembles, les éléments</p> <p>C11 Réaliser les opérations d'entretien périodique</p> <p>C12 Installer un équipement ou un accessoire</p>

III.1.2. Blocs de compétences

Le tableau ci-dessous définit les blocs de compétences par association aux activités professionnelles des trois pôles d'activités.

		C1	C2	C3	C4	C5	C6	C7	C8	C9	C10	C11	C12
Pôle 1	A11	X	X	X	X								
	A12	X	X	X									
Pôle 2	A21					X	X						
	A22						X	X					
	A23								X				
Pôle 3	A31									X			
	A32										X		
	A33											X	
	A34												X

Unités certificatives

UP1	X	X	X	X									
UP2					X	X	X	X					
UP3									X	X	X	X	

III.2. Définition des compétences et connaissances associées

Chaque compétence mobilise des connaissances. Pour chaque connaissance, un niveau taxonomique est indiqué permettant de préciser les limites de connaissances attendues. Les niveaux taxonomiques utilisent une échelle à quatre niveaux :

- Niveau 1 : niveau d'information
- Niveau 2 : niveau d'expression
- Niveau 3 : niveau de la maîtrise d'outil
- Niveau 4 : niveau de maîtrise méthodologique

Risques d'origine électrique : Le niveau de formation est l'habilitation au niveau défini dans le référentiel de formation à la maîtrise des risques d'origine électrique et à ses évolutions de l'INRS.

C1	Collecter les informations nécessaires à la prise en charge ou à la restitution
<p>Principales activités ou tâches mettant en œuvre la compétence :</p> <p>A1.1 Prise en charge de l'embarcation ou de l'équipement</p> <p>T1.1.1 Entretien avec le client pour une identification de l'embarcation, de la nature et des conditions des opérations</p> <p>A1.2 : Restitution de l'embarcation ou de l'équipement</p> <p>T1.2.1 Présentation et explication de l'intervention au client</p> <p>T1.2.2 Restitution de l'embarcation au client</p>	
Connaissances associées (et niveaux taxonomiques)	
<ul style="list-style-type: none"> <li style="display: flex; justify-content: space-between; align-items: flex-start;"> <ul style="list-style-type: none"> – La communication : • La posture professionnelle • Les outils de la communication orale et écrite • Les outils de la communication interne et externe à l'entreprise Niveau 2 <li style="display: flex; justify-content: space-between; align-items: flex-start;"> <ul style="list-style-type: none"> – La santé et sécurité au travail - La protection de l'environnement et des usagers : • Les matériels de sécurité • Les principes généraux de la prévention des risques professionnels • La maîtrise des risques • La sécurité dans l'entreprise et sur site • La réglementation et procédures applicables aux embarcations Niveau 3 <li style="display: flex; justify-content: space-between; align-items: flex-start;"> <ul style="list-style-type: none"> – L'approche système : • L'analyse fonctionnelle • Structure d'une embarcation ou d'un équipement Niveau 2 <li style="display: flex; justify-content: space-between; align-items: flex-start;"> <ul style="list-style-type: none"> – La mise en œuvre de l'embarcation ou de l'équipement Niveau 2 <li style="display: flex; justify-content: space-between; align-items: flex-start;"> <ul style="list-style-type: none"> – Le vocabulaire usuel, lié à l'environnement et au domaine (fluvial ou maritime) Niveau 1 	
Critères d'évaluation de la compétence	
<p>Les attentes du client sont clairement identifiées.</p> <p>Les données d'identification relevées (numéro de série, nombres d'heures, ...) sont adaptées à l'intervention.</p> <p>Les données techniques (configuration et paramètres du système) collectées sont adaptées à l'intervention.</p>	

C2	Communiquer avec le client								
<p>Principales activités ou tâches mettant en œuvre la compétence :</p> <p>A1.1 Prise en charge de l'embarcation ou de l'équipement</p> <p>T1.1.1 Entretien avec le client pour une identification de l'embarcation, de la nature et des conditions des opérations</p> <p>A1.2 : Restitution de l'embarcation ou de l'équipement</p> <p>T1.2.1 Présentation et explication de l'intervention au client</p> <p>T1.2.2 Restitution de l'embarcation au client</p>									
<p>Connaissances associées (et niveaux taxonomiques)</p>									
<table border="0"> <tr> <td data-bbox="204 768 1185 909"> <ul style="list-style-type: none"> – La communication : • La posture professionnelle • Les outils de la communication orale et écrite • Les outils de la communication interne et externe à l'entreprise </td> <td data-bbox="1273 768 1393 801" style="vertical-align: top;">Niveau 2</td> </tr> <tr> <td data-bbox="204 954 1185 1200"> <ul style="list-style-type: none"> – La santé et sécurité au travail - La protection de l'environnement et des usagers : • Les matériels de sécurité • Les principes généraux de la prévention des risques professionnels • La maîtrise des risques • La sécurité dans l'entreprise et sur site • La réglementation et procédures applicables aux embarcations </td> <td data-bbox="1273 958 1393 992" style="vertical-align: top;">Niveau 2</td> </tr> <tr> <td data-bbox="204 1234 895 1339"> <ul style="list-style-type: none"> – L'approche système : • L'analyse fonctionnelle • Structure d'une embarcation ou d'un équipement </td> <td data-bbox="1273 1234 1393 1267" style="vertical-align: top;">Niveau 2</td> </tr> <tr> <td data-bbox="204 1373 1142 1476"> <ul style="list-style-type: none"> – La mise en œuvre de l'embarcation ou de l'équipement – Le vocabulaire usuel, lié à l'environnement et au domaine (fluvial ou maritime) </td> <td data-bbox="1273 1384 1393 1458" style="vertical-align: top;">Niveau 2 Niveau 1</td> </tr> </table>		<ul style="list-style-type: none"> – La communication : • La posture professionnelle • Les outils de la communication orale et écrite • Les outils de la communication interne et externe à l'entreprise 	Niveau 2	<ul style="list-style-type: none"> – La santé et sécurité au travail - La protection de l'environnement et des usagers : • Les matériels de sécurité • Les principes généraux de la prévention des risques professionnels • La maîtrise des risques • La sécurité dans l'entreprise et sur site • La réglementation et procédures applicables aux embarcations 	Niveau 2	<ul style="list-style-type: none"> – L'approche système : • L'analyse fonctionnelle • Structure d'une embarcation ou d'un équipement 	Niveau 2	<ul style="list-style-type: none"> – La mise en œuvre de l'embarcation ou de l'équipement – Le vocabulaire usuel, lié à l'environnement et au domaine (fluvial ou maritime) 	Niveau 2 Niveau 1
<ul style="list-style-type: none"> – La communication : • La posture professionnelle • Les outils de la communication orale et écrite • Les outils de la communication interne et externe à l'entreprise 	Niveau 2								
<ul style="list-style-type: none"> – La santé et sécurité au travail - La protection de l'environnement et des usagers : • Les matériels de sécurité • Les principes généraux de la prévention des risques professionnels • La maîtrise des risques • La sécurité dans l'entreprise et sur site • La réglementation et procédures applicables aux embarcations 	Niveau 2								
<ul style="list-style-type: none"> – L'approche système : • L'analyse fonctionnelle • Structure d'une embarcation ou d'un équipement 	Niveau 2								
<ul style="list-style-type: none"> – La mise en œuvre de l'embarcation ou de l'équipement – Le vocabulaire usuel, lié à l'environnement et au domaine (fluvial ou maritime) 	Niveau 2 Niveau 1								
<p>Critères d'évaluation de la compétence</p>									
<p>Les différents moyens et supports de communication de l'entreprise sont utilisés correctement. Le document complété est exploitable. Le compte rendu est fidèle précis et complet, l'interlocuteur, client ou service de l'entreprise, peut l'interpréter et l'exploiter.</p>									

C3	Utiliser les commandes d'une embarcation ou de ses équipements
<p>Principales activités ou tâches mettant en œuvre la compétence :</p> <p>A1.1 Prise en charge de l'embarcation ou de l'équipement T1.1.1 Entretien avec le client pour une identification de l'embarcation, de la nature et des conditions des opérations</p> <p>A1.2 : Restitution de l'embarcation ou de l'équipement T1.2.1 Présentation et explication de l'intervention au client T1.2.2 Restitution de l'embarcation au client</p>	
Connaissances associées (et niveaux taxonomiques)	
<ul style="list-style-type: none"> - La communication : <ul style="list-style-type: none"> • La posture professionnelle • Les outils de la communication orale et écrite • Les outils de la communication interne et externe à l'entreprise - La santé et sécurité au travail - La protection de l'environnement et des usagers : <ul style="list-style-type: none"> • Les matériels de sécurité • Les principes généraux de la prévention des risques professionnels • La maîtrise des risques • La sécurité dans l'entreprise et sur site • La réglementation et procédures applicables aux embarcations - L'approche système : <ul style="list-style-type: none"> • L'analyse fonctionnelle • Structure d'une embarcation ou d'un équipement - La mise en œuvre de l'embarcation ou de l'équipement - Le vocabulaire usuel, lié à l'environnement et au domaine (fluvial ou maritime) - Législation en fonction des types de navigation (fluvial ou maritime) 	<p>Niveau 2</p> <p>Niveau 2</p> <p>Niveau 2</p> <p>Niveau 2</p> <p>Niveau 2</p> <p>Niveau 1</p>
Critères d'évaluation de la compétence	
<p>Toutes les commandes sont identifiées. Les conditions d'utilisation sont respectées. Les procédures d'utilisation de l'embarcation ou de l'équipement sont expliquées oralement. L'utilisateur est sensibilisé aux risques liés à l'utilisation de l'embarcation ou de l'équipement et connaît les moyens de protection.</p>	

C4	Organiser des opérations de maintenance périodique						
<p>Principales activités ou tâches mettant en œuvre la compétence :</p> <p>A1.1 : Prise en charge de l'embarcation ou de l'équipement</p> <p>T1.1.2 Identification des espaces et des moyens nécessaires aux interventions de maintenance périodique</p> <p>T1.1.3 Identification des différents intervenants</p>							
Connaissances associées (et niveaux taxonomiques)							
<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="vertical-align: top; padding: 5px;"> <ul style="list-style-type: none"> – La santé et sécurité au travail - La protection de l'environnement et des usagers : • Les matériels de sécurité • Les principes généraux de la prévention des risques professionnels • La maîtrise des risques • La sécurité dans l'entreprise et sur site • La réglementation et procédures applicables aux embarcations </td> <td style="vertical-align: top; text-align: right; padding: 5px;">Niveau 2</td> </tr> <tr> <td style="vertical-align: top; padding: 5px;"> <ul style="list-style-type: none"> – L'approche système : • L'analyse fonctionnelle • Les notions de force, poids, centre de gravité • Structure d'une embarcation </td> <td style="vertical-align: top; text-align: right; padding: 5px;">Niveau 2</td> </tr> <tr> <td style="vertical-align: top; padding: 5px;"> <ul style="list-style-type: none"> – La mise en œuvre du matériel – Le vocabulaire usuel, lié à l'environnement et au domaine (fluviale ou maritime), au matériel, à son ou ses outils – L'outil et sa fonction </td> <td style="vertical-align: top; text-align: right; padding: 5px;">Niveau 2 Niveau 1 Niveau 1</td> </tr> </table>		<ul style="list-style-type: none"> – La santé et sécurité au travail - La protection de l'environnement et des usagers : • Les matériels de sécurité • Les principes généraux de la prévention des risques professionnels • La maîtrise des risques • La sécurité dans l'entreprise et sur site • La réglementation et procédures applicables aux embarcations 	Niveau 2	<ul style="list-style-type: none"> – L'approche système : • L'analyse fonctionnelle • Les notions de force, poids, centre de gravité • Structure d'une embarcation 	Niveau 2	<ul style="list-style-type: none"> – La mise en œuvre du matériel – Le vocabulaire usuel, lié à l'environnement et au domaine (fluviale ou maritime), au matériel, à son ou ses outils – L'outil et sa fonction 	Niveau 2 Niveau 1 Niveau 1
<ul style="list-style-type: none"> – La santé et sécurité au travail - La protection de l'environnement et des usagers : • Les matériels de sécurité • Les principes généraux de la prévention des risques professionnels • La maîtrise des risques • La sécurité dans l'entreprise et sur site • La réglementation et procédures applicables aux embarcations 	Niveau 2						
<ul style="list-style-type: none"> – L'approche système : • L'analyse fonctionnelle • Les notions de force, poids, centre de gravité • Structure d'une embarcation 	Niveau 2						
<ul style="list-style-type: none"> – La mise en œuvre du matériel – Le vocabulaire usuel, lié à l'environnement et au domaine (fluviale ou maritime), au matériel, à son ou ses outils – L'outil et sa fonction 	Niveau 2 Niveau 1 Niveau 1						
Critères d'évaluation de la compétence							
<p>Les espaces et les moyens et les intervenants nécessaires aux interventions sont identifiés et leur disponibilité est vérifiée. (Pour la maintenance périodique)</p> <p>Le planning des activités est suivi et complété en cohérence avec les interventions de maintenance périodique.</p> <p>La disponibilité des pièces détachées neuves ou d'occasion, outillages spécifiques, consommables est vérifiée.</p>							

C5	Constater l'état du système
<p>Principales activités ou tâches mettant en œuvre la compétence :</p> <p>A2.1 Constat de l'état du système</p> <p>T2.1.1 Préparation de l'embarcation et de l'équipement avant toute intervention en respectant les conditions de sécurité</p> <p>T2.1.2 Organisation du poste ou de l'aire de travail</p> <p>T2.1.3 Constat et relevé des symptômes par un essai de l'embarcation ou de l'équipement</p>	
Connaissances associées (et niveaux taxonomiques)	
<ul style="list-style-type: none"> - Les phases de fonctionnement des systèmes en mode normal et en mode dégradé - L'utilisation des appareils de contrôle et de mesure - La santé et sécurité au travail - La protection de l'environnement et des usagers : <ul style="list-style-type: none"> • Les matériels de sécurité • Les principes généraux de la prévention des risques professionnels • La maîtrise des risques • La sécurité dans l'entreprise et sur site • La réglementation et procédures applicables aux embarcations - Localisation des installations et équipements sur une embarcation - Utilisation des outils d'aide au diagnostic - L'outillage et sa fonction 	
Critères d'évaluation de la compétence	
<p>L'embarcation et le poste de travail sont préparés pour l'intervention.</p> <p>L'état du système est constaté.</p> <p>L'intégrité de l'embarcation et de ses équipements est assurée.</p>	

C6	Identifier la procédure de mesure ou de contrôle
<p>Principales activités ou tâches mettant en œuvre la compétence :</p> <p>A2.2 Contrôle d'un élément de motorisation ou d'un équipement pour contribuer au diagnostic</p> <p>T2.2.1 Recherche de la procédure de contrôle et de mesure</p>	
<p>Connaissances associées (et niveaux taxonomiques)</p>	
<ul style="list-style-type: none"> - L'utilisation de la documentation technique et le repérage des systèmes d'une embarcation - L'utilisation des appareils de contrôle et de mesure - La santé et sécurité au travail - La protection de l'environnement et des usagers <p>Ces contrôles et mesures (électrique, hydraulique, de métrologie, ...) concerneront a minima les systèmes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le groupe motopropulseur (moteur hors-bord, moteur in-bord: transmission, accouplement, inverseur, ...); • L'équipement et confort à bord ; • Les énergies auxiliaires (démarrage, production, distribution, stockage, protection, propulseur d'étrave, Flaps, Trim ...). 	<p>Tout au niveau 2</p>
<p>Critères d'évaluation de la compétence</p>	
<p>Les données et préconisations du constructeur sont identifiées avant l'intervention. Les appareils de mesure et de contrôle nécessaires à l'intervention sont identifiés. L'intégrité de l'embarcation et de ses équipements est assurée.</p>	

C7	Contrôler, mesurer des grandeurs physiques	
<p>Principales activités ou tâches mettant en œuvre la compétence :</p> <p>A2.2 Contrôle d'un élément de motorisation ou d'un équipement pour contribuer au diagnostic</p> <p>T2.2.2 Mise en œuvre de contrôles et de mesures</p> <p>T2.2.3 Consignation des résultats.</p>		
Connaissances associées (et niveaux taxonomiques)		
<ul style="list-style-type: none"> - L'utilisation de la documentation technique et le repérage des systèmes d'une embarcation - L'utilisation des appareils de contrôle et de mesure - La santé et sécurité au travail - La protection de l'environnement et des usagers <p>Ces contrôles et mesures (électrique, hydraulique, de métrologie, ...) concerneront a minima les systèmes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le groupe motopropulseur (moteur HB, moteur IB: transmission, accouplement, inverseur, ...); • L'équipement et confort à bord ; • Les énergies auxiliaires (démarrage, production, distribution, stockage, protection, propulseur d'étrave, Flaps, Trim ...) 	<p>Tout au niveau 2</p>	
Critères d'évaluation de la compétence		
<p>Les appareils de mesure sont correctement configurés.</p> <p>Les points de mesure sont respectés.</p> <p>Les valeurs et leur unité sont correctement relevées, puis consignées.</p> <p>L'intégrité des appareils de mesures est préservée.</p> <p>L'intégrité de l'embarcation et de ses équipements est assurée.</p>		

C8	Identifier les éléments ou systèmes défectueux
<p>Principales activités ou tâches mettant en œuvre la compétence :</p> <p>A2.3 Identification des éléments présentant des mesures non conformes aux données du constructeur.</p> <p>T2.3.1 Identification des données constructeur</p> <p>T2.3.2 Recherche des mesures non conformes aux données constructeur</p> <p>T2.3.3 Proposition d'intervention à réaliser.</p>	
Connaissances associées (et niveaux taxonomiques)	
<ul style="list-style-type: none"> - L'utilisation de la documentation technique et le repérage des systèmes d'une embarcation - L'utilisation des appareils de contrôle et de mesure - La santé et sécurité au travail - La protection de l'environnement et des usagers 	
<p>Ces contrôles et mesures (électrique, hydraulique, de métrologie, ...) concerneront a minima les systèmes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le groupe motopropulseur (moteur HB, moteur IB: transmission, accouplement, inverseur, ...); • L'équipement et confort à bord ; • Les énergies auxiliaires (démarrage, production, distribution, stockage, protection, propulseur d'étrave, Flaps, Trim ...) 	<p>Tout au niveau 2</p>
Critères d'évaluation de la compétence	
<p>Les données du constructeur sont correctement identifiées.</p> <p>Les résultats non conformes des contrôles et mesures effectués sont identifiés.</p> <p>L'élément ou le système défaillant est identifié.</p> <p>L'intégrité de l'embarcation et de ses équipements est assurée.</p>	

C9	Préparer l'intervention
<p>Principales activités ou tâches mettant en œuvre la compétence :</p> <p>A31 Préparation de l'intervention</p> <p>T3.1.1 Utilisation des ressources nécessaires à l'intervention</p> <p>T3.1.2 Identification des étapes de l'intervention</p> <p>T3.1.3 Application du système de tri des déchets de l'entreprise et des règles QHSE</p> <p>T3.1.4 Préparation de l'embarcation et de l'équipement avant toute intervention en respectant les conditions de sécurité</p>	
Connaissances associées (et niveaux taxonomiques)	
<ul style="list-style-type: none"> - La manutention - La santé et sécurité au travail - Les outils de communication - La protection de l'embarcation, de son équipement - La protection de l'environnement - La méthodologie de maintenance 	<p>Tout au niveau 2</p>
Critères d'évaluation de la compétence	
<p>L'ensemble des documents et des ressources nécessaires est exploité.</p> <p>Les règles QHSE et tri des déchets sont respectés.</p> <p>L'intégrité de l'embarcation et de ses équipements est assurée.</p> <p>Les consignes de sécurité sont appliquées.</p>	

C10	Remplacer les sous-ensembles, les éléments
<p>Principales activités ou tâches mettant en œuvre la compétence :</p> <p>A3.2 Réalisation des opérations de maintenance corrective</p> <p>T3.2.1 Remplacement de sous-ensembles ou d'éléments de l'embarcation</p> <p>T3.2.2 Réglage des éléments</p> <p>T3.2.3 Réalisation des essais. Remise en service de l'embarcation</p> <p>T3.2.4 Consignation de l'intervention sur le document de suivi</p>	
Connaissances associées (et niveaux taxonomiques)	
<ul style="list-style-type: none"> - Le groupe motopropulseur - La gouverne et les commandes mécaniques - L'accastillage - Les interventions simples sur les matériaux stratifiés - Le gréement courant - Le circuit de charge - Le circuit de démarrage - Les équipements électriques hors électronique embarquée - La méthodologie de maintenance corrective 	<p>Tout au niveau 2</p>
Critères d'évaluation de la compétence	
<p>Les sous-ensembles ou éléments de l'embarcation sont remplacés.</p> <p>Les réglages sont conformes aux données constructeur.</p> <p>Les essais valident la qualité de l'intervention.</p> <p>L'intervention est consignée sur le document de suivi.</p>	

C11	Réaliser les opérations d'entretien périodique
<p>Principales activités ou tâches mettant en œuvre la compétence :</p> <p>A3.3 Réalisation des opérations de maintenance programmée</p> <p>T3.3.1 Réalisation des opérations de contrôle et d'entretien selon les préconisations du motoriste</p> <p>T3.3.2 Réalisation des essais. Remise en service de l'embarcation. Mise à jour des indicateurs de maintenance</p> <p>T3.3.3 Consignation de l'intervention sur le document de suivi</p>	
Connaissances associées (et niveaux taxonomiques)	
<p>Pour le groupe motopropulseur (moteur HB, moteur IB: transmission, accouplement, inverseur, ...) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La méthodologie de maintenance programmée - L'architecture et le fonctionnement du groupe motopropulseur, les chaînes d'énergie, de commande et d'information - L'utilisation de la documentation technique et le repérage du groupe motopropulseur - Les solutions constructives (liaisons, étanchéité, ...) et le comportement du groupe motopropulseur. - Réglementation QHSE, contraintes, dangers et spécificités de l'environnement maritime <p style="text-align: right;">Tout au niveau 2</p>	
Critères d'évaluation de la compétence	
<p>Les sous-ensembles ou éléments sont remplacés selon les préconisations du motoriste.</p> <p>Les réglages sont conformes aux données constructeur.</p> <p>Les essais valident la qualité de l'intervention.</p> <p>Les indicateurs de maintenance sont réinitialisés.</p> <p>L'intervention est consignée sur le document de suivi.</p>	

C12	Installer un équipement ou un accessoire
<p>Principales activités ou tâches mettant en œuvre la compétence :</p> <p>A3.4 Exécution des opérations d'installation d'équipements ou d'accessoires</p> <p>T3.4.1 Identification du système ou composant sur lequel porte l'intervention à réaliser</p> <p>T3.4.2 Montage d'un équipement ou d'un accessoire sur l'embarcation</p> <p>T3.4.3 Réalisation des essais. Mise en service de l'équipement ou de l'accessoire</p> <p>T3.4.4 Consignation de l'intervention sur le document de suivi</p>	
Connaissances associées (et niveaux taxonomiques)	
<ul style="list-style-type: none"> – La méthodologie de maintenance améliorative – L'architecture et le fonctionnement de l'embarcation et des équipements, les chaînes d'énergie, de commande et d'information – L'utilisation de la documentation technique et le repérage de l'embarcation et des équipements – Les solutions constructives (liaisons, étanchéité, ...) et le comportement de l'embarcation et des équipements – Réglementation QHSE, contraintes, dangers et spécificités de l'environnement maritime 	
	Tout au niveau 2
<p>Les connaissances associées devront porter a minima sur les dispositifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Moteur hors-bord à barre franche • L'accastillage, l'équipement, les aménagements • Les adaptations simples sur les matériaux stratifiés 	
Critères d'évaluation de la compétence	
<p>Le système ou le composant sur lequel porte l'intervention est identifié.</p> <p>L'équipement ou l'accessoire est correctement monté sur l'embarcation.</p> <p>Les essais valident la qualité de l'intervention.</p> <p>L'intervention est consignée sur le document de suivi.</p>	

Annexe IV - Référentiel d'évaluation

IV.1. Unités constitutives du diplôme

UNITÉ UG 1 – Français et Histoire-géographie – enseignement moral et civique

Les programmes sur lesquels reposent l'unité sont définis par :

Arrêté du 03 avril 2019 fixant le programme d'enseignement de français des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle (BO spécial n° 5 du 11 avril 2019).

Arrêté du 03 avril 2019 fixant le programme d'enseignement d'histoire-géographie des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle (BO spécial n° 5 du 11 avril 2019).

Arrêté du 03 avril 2019 fixant le programme d'enseignement moral et civique des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle (BO spécial n° 5 du 11 avril 2019).

UNITÉ UG 2 – Mathématiques et physique-chimie

Les programmes sur lesquels reposent l'unité sont définis par :

Arrêté du 03 avril 2019 fixant Le programme d'enseignement de mathématiques des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle (BO spécial n° 5 du 11 avril 2019).

Arrêté du 03 avril 2019 fixant Le programme d'enseignement de physique-chimie des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle (BO spécial n° 5 du 11 avril 2019).

UNITÉ UG 3 – Éducation physique et sportive

Le programme sur lequel repose l'unité est défini par :

Arrêté du 03 avril 2019 fixant le programme d'enseignement d'éducation physique et sportive des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle et des classes préparant au baccalauréat professionnel (BO spécial n° 5 du 11 avril 2019).

UNITÉ UG 4 – Prévention-santé-environnement

Le programme sur lequel repose l'unité est défini par :

Arrêté du 03 avril 2019 fixant le programme d'enseignement de prévention-santé-environnement des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle (BO spécial n° 5 du 11 avril 2019).

UNITÉ UG 5 – Langue vivante étrangère

Le programme sur lequel repose l'unité est défini par :

Arrêté du 03 avril 2019 fixant le programme d'enseignement de langues vivantes des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle professionnel et des classes préparant au baccalauréat professionnel (BO spécial n° 5 du 11 avril 2019).

Unités facultatives

UF1 – Langue vivante

Le programme sur lequel repose l'unité facultative de langue vivante est défini par :

Arrêté du 03 avril 2019 fixant le programme d'enseignement de langues vivantes des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle professionnel et des classes préparant au baccalauréat professionnel (BO spécial n° 5 du 11 avril 2019).

UF2 – Mobilité

Les compétences constitutives de l'unité facultative de mobilité sont définies par :

Arrêté du 30 août 2019 portant création d'une unité facultative de « mobilité » et de l'attestation MobilitéPro dans le diplôme du certificat d'aptitude professionnelle (BO n° 35 du 26 septembre 2019).

IV.2. Règlement d'examen

Spécialité Maintenance nautique de certificat d'aptitude professionnelle			Scolaires (Établissements publics et privés sous contrat)		Scolaires (Établissements privés hors contrat)	
			Apprentis (CFA habilités au CCF et CFA porté par un EPLE, GRETA ou GIP-FCIP assurant toute la formation théorique)		Apprentis (CFA non habilités)	
			Formation professionnelle continue (Établissements publics)		Formation professionnelle continue (Établissements privés)	
					Enseignement à distance Candidats individuels	
Épreuves	Unités	Coeff.	Mode		Mode	Durée
UNITÉS PROFESSIONNELLES						
EP1 – Prise en charge ou restitution d'une embarcation ou d'un équipement	UP1	4	CCF		Ponctuel Pratique et oral	2h
EP2 –Réalisation du diagnostic d'un sous-ensemble de l'embarcation	UP2	4	CCF		Ponctuel Pratique et oral	2h
EP3 –Intervention sur l'embarcation et ses équipements	UP3	7 ⁽¹⁾	CCF		Ponctuel Pratique et oral	4h
UNITÉS D'ENSEIGNEMENT GENERAL						
EG1 – Français et histoire-géographie - enseignement moral et civique	UG1	3	CCF		Ponctuel écrit et oral	2 h 25' (2h+10mn)+15mn ⁽²⁾
EG2 – Mathématiques et physique-chimie	UG2	2	CCF		Ponctuel écrit	1 h 30
EG3 – Éducation physique et sportive	UG3	1	CCF		Ponctuel	
EG4 – Prévention-santé-environnement	UG 4	1	CCF		Ponctuel écrit	1 h
EG5 – Langue vivante étrangère (selon choix du groupe)	UG 5	1	CCF		Ponctuel écrit et oral	1 h 06 ⁽³⁾
Épreuve Facultative (4)						
Langue vivante	UF1	1	Ponctuel Oral	12 mn	Ponctuel Oral	12 mn
Mobilité	UF2	1	Pratique Oral	10mn		
<p>(1) Dont coefficient 1 pour l'évaluation du chef d'œuvre, uniquement pour les scolaires et les apprentis. L'évaluation s'effectue conformément à l'arrêté du 28 novembre 2019 définissant les modalités d'évaluation du chef d'œuvre prévue à l'examen du CAP par l'article D337-3-1 du Code de l'éducation.</p> <p>(2) Dont 5mn de préparation pour oral HGEMC</p> <p>(3) Dont 6 minutes d'oral individuel</p> <p>(4) La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme.</p>						

IV.3. Définition des épreuves

Épreuve EP1 Prise en charge ou restitution d'une embarcation ou d'un équipement Coefficient 4
--

Objectif de l'épreuve

Les compétences sont évaluées dans un contexte professionnel conforme aux activités et tâches du bloc de compétences 1 « Prise en charge ou restitution d'une embarcation ou d'un équipement » décrites dans le référentiel des activités professionnelles :

- C1 Collecter les informations nécessaires à la prise en charge ou à la restitution
- C2 Communiquer avec le client
- C3 Utiliser les commandes d'une embarcation ou de ses équipements
- C4 Organiser des opérations de maintenance périodique

Les moyens et ressources associés aux activités professionnelles seront mis à disposition des candidats.

Contenu de l'épreuve et modalités d'évaluation

Selon le statut du candidat, l'évaluation s'effectue soit en contrôle en cours de formation (CCF), soit par épreuve ponctuelle.

Les activités, les documents ressources, les compétences évaluées et le degré d'exigence sont semblables quel que soit le mode d'évaluation.

Les critères d'évaluation sont ceux définis dans le référentiel de compétences.

Certaines compétences autres que celles relevant de l'épreuve peuvent être mobilisées dans la réalisation des activités support de l'épreuve. Ces compétences ne sont pas évaluées dans le cadre de cette épreuve.

Forme ponctuelle

L'épreuve prend la forme d'une épreuve ponctuelle pratique et orale d'une durée de 2h. Elle se déroule sur un plateau technique adapté au contexte professionnel associé à l'épreuve et défini dans le référentiel des activités professionnelles.

L'encadrement de l'épreuve est assuré par une commission composée de deux enseignants (ou formateurs) des domaines professionnels et d'un professionnel. La commission peut statuer en l'absence du professionnel.

L'organisation de l'épreuve est définie dans la circulaire nationale d'organisation d'examen.

Les candidats sont positionnés à leur niveau de maîtrise des compétences sur la grille nationale d'évaluation de l'épreuve publiée dans la circulaire nationale d'organisation de l'examen.

Cette épreuve est réalisée sous forme de travaux pratiques sur une embarcation ou un équipement nécessitant une opération de maintenance périodique. Elle prend appui sur les échanges avec un client (jury), sur une embarcation présente, sur la documentation technique ainsi que sur des documents d'organisation de l'atelier.

Le scénario d'évaluation concernera les activités et les tâches suivantes :

A1.1 Prise en charge de l'embarcation ou de l'équipement

- T1.1.1 Entretien avec le client pour une identification de l'embarcation, de la nature et des conditions des opérations
- T1.1.2 Identification des espaces et des moyens nécessaires aux interventions de maintenance périodique
- T1.1.3 Identification des différents intervenants

A1.2 : Restitution de l'embarcation ou de l'équipement

- T1.2.1 Présentation et explication de l'intervention au client
- T1.2.2 Restitution de l'embarcation au client

Contrôle en cours de formation

L'évaluation s'appuie sur plusieurs activités permettant d'établir un suivi et un bilan des compétences visées par l'épreuve. Les activités sont menées en centre de formation et/ou en entreprise.

Le suivi de l'acquisition des compétences, les bilans intermédiaires et le bilan final sont établis :

- par l'équipe pédagogique du domaine professionnel dans le cas où l'activité est menée en centre de formation ;
- par l'équipe pédagogique du domaine professionnel, le tuteur ou maître d'apprentissage et le candidat dans le cas où l'activité est menée conjointement avec une entreprise.

Le suivi du développement des compétences requiert l'utilisation d'un livret de suivi individualisé exploité par les enseignants assurant l'encadrement des candidats au cours de la formation. La fréquence des bilans intermédiaires est à l'initiative de l'équipe pédagogique.

Au cours du dernier trimestre de la formation, une commission d'évaluation est réunie sous l'autorité du chef d'établissement. La commission d'évaluation arrête le positionnement de chaque candidat à son niveau de maîtrise des compétences sur la grille nationale d'évaluation de l'épreuve publiée dans la circulaire nationale d'organisation de l'examen.

À l'issue du positionnement, l'équipe pédagogique de l'établissement de formation constitue, pour chaque candidat, un dossier comprenant :

- Le livret de suivi de développement des compétences ;
- Les bilans intermédiaires formalisés d'évaluation des compétences ;
- La grille nationale d'évaluation renseignée ayant conduit à la proposition de note.

Épreuve EP2
Réalisation du diagnostic d'un sous-ensemble de l'embarcation
Coefficient 4

Objectif de l'épreuve

Les compétences sont évaluées dans un contexte professionnel conforme aux activités et tâches du bloc de compétences 2 « Réalisation du diagnostic d'un sous-ensemble de l'embarcation » décrites dans le référentiel des activités professionnelles :

- C5 Constater l'état du système
- C6 Identifier la procédure de mesure ou de contrôle.
- C7 Contrôler, mesurer des grandeurs physiques
- C8 Identifier les éléments ou systèmes défectueux

Les moyens et ressources associés aux activités professionnelles seront mis à disposition des candidats.

Contenu de l'épreuve et modalités d'évaluation

Selon le statut du candidat, l'évaluation s'effectue soit en contrôle en cours de formation (CCF), soit par épreuve ponctuelle.

Les activités, les documents ressources, les compétences évaluées et le degré d'exigence sont semblables quel que soit le mode d'évaluation.

Les critères d'évaluation sont ceux définis dans le référentiel de compétences.

Certaines compétences autres que celles relevant de l'épreuve peuvent être mobilisées dans la réalisation des activités support de l'épreuve. Ces compétences ne sont pas évaluées dans le cadre de cette épreuve.

Forme ponctuelle

L'épreuve prend la forme d'une épreuve ponctuelle pratique et orale d'une durée de 2h. Elle se déroule sur un plateau technique adapté au contexte professionnel associé à l'épreuve et défini dans le référentiel des activités professionnelles.

L'encadrement de l'épreuve est assuré par une commission composée de deux enseignants (ou formateurs) des domaines professionnels et d'un professionnel. La commission peut statuer en l'absence du professionnel.

L'organisation de l'épreuve est définie dans la circulaire nationale d'organisation d'examen.

Les candidats sont positionnés à leur niveau de maîtrise des compétences sur la grille nationale d'évaluation de l'épreuve publiée dans la circulaire nationale d'organisation de l'examen.

Cette épreuve est réalisée sous forme de travaux pratiques sur une embarcation ou un équipement nécessitant une opération de maintenance (périodique, corrective, installation, diagnostic ...). Elle prend appui sur un ordre d'intervention, sur une embarcation (ou un équipement) présente, sur la documentation technique ainsi que sur des documents d'organisation de l'atelier.

Le scénario d'évaluation concernera les activités et les tâches suivantes :

A2.2 Contrôle d'un élément de motorisation ou d'un équipement pour contribuer au diagnostic

- T2.2.1 Recherche de la procédure de contrôle et de mesure
- T2.2.2 Mise en œuvre de contrôles et de mesures
- T2.2.3 Consignation des résultats

A2.3 Identification des éléments présentant des mesures non conformes aux données du constructeur

- T2.3.1 Identification des données constructeur
- T2.3.2 Recherche des mesures non conformes aux données constructeur
- T2.3.3 Proposition d'intervention à réaliser

Contrôle en cours de formation

L'évaluation s'appuie sur plusieurs activités permettant d'établir un suivi et un bilan des compétences visées par l'épreuve. Les activités sont menées en centre de formation et/ou en entreprise.

Le suivi de l'acquisition des compétences, les bilans intermédiaires et le bilan final sont établis :

- par l'équipe pédagogique du domaine professionnel dans le cas où l'activité est menée en centre de formation ;
- par l'équipe pédagogique du domaine professionnel, le tuteur ou maître d'apprentissage et le candidat dans le cas où l'activité est menée conjointement avec une entreprise.

Le suivi du développement des compétences requiert l'utilisation d'un livret de suivi individualisé exploité par les enseignants assurant l'encadrement des candidats au cours de la formation. La fréquence des bilans intermédiaires est à l'initiative de l'équipe pédagogique.

Au cours du dernier trimestre de la formation, une commission d'évaluation est réunie sous l'autorité du chef d'établissement. La commission d'évaluation arrête le positionnement de chaque candidat à son niveau de maîtrise des compétences sur la grille nationale d'évaluation de l'épreuve publiée dans la circulaire nationale d'organisation de l'examen.

À l'issue du positionnement, l'équipe pédagogique de l'établissement de formation constitue, pour chaque candidat, un dossier comprenant :

- Le livret de suivi de développement des compétences ;
- Les bilans intermédiaires formalisés d'évaluation des compétences ;
- La grille nationale d'évaluation renseignée ayant conduit à la proposition de note.

Épreuve EP3
Intervention sur l'embarcation et ses équipements
Coefficient 7

Objectif de l'épreuve

Les compétences sont évaluées dans un contexte professionnel conforme aux activités et tâches du bloc de compétences 3 « Intervention sur l'embarcation et ses équipements » décrites dans le référentiel des activités professionnelles :

- C9 Préparer l'intervention
- C10 Remplacer les sous-ensembles, les éléments
- C11 Réaliser les opérations d'entretien périodique
- C12 Installer un équipement ou un accessoire

Les moyens et ressources associés aux activités professionnelles seront mis à disposition des candidats.

Contenu de l'épreuve et modalités d'évaluation

Selon le statut du candidat, l'évaluation s'effectue soit en contrôle en cours de formation (CCF), soit par épreuve ponctuelle.

Les activités, les documents ressources, les compétences évaluées et le degré d'exigence sont semblables quel que soit le mode d'évaluation.

Les critères d'évaluation sont ceux définis dans le référentiel de compétences.

Certaines compétences autres que celles relevant de l'épreuve peuvent être mobilisées dans la réalisation des activités support de l'épreuve. Ces compétences ne sont pas évaluées dans le cadre de cette épreuve.

Forme ponctuelle

L'épreuve prend la forme d'une épreuve ponctuelle pratique et orale d'une durée de 4h. Elle se déroule sur un plateau technique adapté au contexte professionnel associé à l'épreuve et défini dans le référentiel des activités professionnelles.

L'encadrement de l'épreuve est assuré par une commission composée de deux enseignants (ou formateurs) des domaines professionnels et d'un professionnel. La commission peut statuer en l'absence du professionnel.

L'organisation de l'épreuve est définie dans la circulaire nationale d'organisation d'examen.

Les candidats sont positionnés à leur niveau de maîtrise des compétences sur la grille nationale d'évaluation de l'épreuve publiée dans la circulaire nationale d'organisation de l'examen.

Cette épreuve est réalisée sous forme de travaux pratiques sur une embarcation ou un équipement nécessitant une opération de maintenance conformément aux activités du pôle d'activités 3. Elle prend appui sur ordre d'intervention, sur une embarcation présente, sur la documentation technique ainsi que sur des documents d'organisation de l'atelier.

Le scénario d'évaluation concernera les activités et les tâches suivantes :

A3.1 Préparation de l'intervention

- T3.1.1 Utilisation des ressources nécessaires à l'intervention
- T3.1.2 Identification des étapes de l'intervention
- T3.1.3 Application du système de tri des déchets de l'entreprise et des règles QHSE
- T3.1.4 Préparation de l'embarcation et de l'équipement avant toute intervention en respectant les conditions de sécurité

A3.2 Réalisation des opérations de maintenance corrective

- T3.2.1 Remplacement de sous-ensembles ou d'éléments de l'embarcation
- T3.2.2 Réglage des éléments
- T3.2.3 Réalisation des essais. Remise en service de l'embarcation.
- T3.2.4 Consignation de l'intervention sur le document de suivi

A3.3 Réalisation des opérations de maintenance programmée

- T3.3.1 Réalisation des opérations de contrôle et d'entretien selon les préconisations du motoriste
- T3.3.2 Réalisation des essais. Remise en service de l'embarcation. Mise à jour des indicateurs de maintenance
- T3.3.3 Consignation de l'intervention sur le document de suivi

A3.4 : Exécution des opérations d'installation d'équipements ou accessoires

- T3.4.1 Identification du système ou composant sur lequel porte l'intervention à réaliser
- T3.4.2 Montage d'un équipement ou d'un accessoire sur l'embarcation
- T3.4.3 Réalisation des essais. Mise en service de l'équipement ou de l'accessoire.
- T3.4.4 Consignation de l'intervention sur le document de suivi

Contrôle en cours de formation

L'évaluation s'appuie sur plusieurs activités permettant d'établir un suivi et un bilan des compétences visées par l'épreuve. Les activités sont menées en centre de formation et/ou en entreprise.

Le suivi de l'acquisition des compétences, les bilans intermédiaires et le bilan final sont établis :

- par l'équipe pédagogique du domaine professionnel dans le cas où l'activité est menée en centre de formation ;
- par l'équipe pédagogique du domaine professionnel, le tuteur ou maître d'apprentissage et le candidat dans le cas où l'activité est menée conjointement avec une entreprise.

Le suivi du développement des compétences requiert l'utilisation d'un livret de suivi individualisé exploité par les enseignants assurant l'encadrement des candidats au cours de la formation. La fréquence des bilans intermédiaires est à l'initiative de l'équipe pédagogique.

Au cours du dernier trimestre de la formation, une commission d'évaluation est réunie sous l'autorité du chef d'établissement. La commission d'évaluation arrête le positionnement de chaque candidat à

son niveau de maîtrise des compétences sur la grille nationale d'évaluation de l'épreuve publiée dans la circulaire nationale d'organisation de l'examen.

À l'issue du positionnement, l'équipe pédagogique de l'établissement de formation constitue, pour chaque candidat, un dossier comprenant :

- Le livret de suivi de développement des compétences ;
- Les bilans intermédiaires formalisés d'évaluation des compétences ;
- La grille nationale d'évaluation renseignée ayant conduit à la proposition de note.

Épreuve EG1 – Français et histoire-géographie et enseignement moral et civique - coefficient 3

L'épreuve de français et histoire-géographie-enseignement moral et civique est définie par l'arrêté du 30 août 2019 fixant les unités générales du certificat d'aptitude professionnelle et définissant les modalités d'évaluation des épreuves d'enseignement général. (BO n° 35 du 26 septembre 2019)

Épreuve EG2 – Mathématiques et physique-chimie - coefficient 2

L'épreuve de mathématiques et physique-chimie est définie par l'arrêté du 30 août 2019 fixant les unités générales du certificat d'aptitude professionnelle et définissant les modalités d'évaluation des épreuves d'enseignement général. (BO n° 35 du 26 septembre 2019)

Épreuve EG3 - Éducation physique et sportive - coefficient 1

L'épreuve d'éducation physique et sportive est définie par l'arrêté du 30 août 2019 fixant les unités générales du certificat d'aptitude professionnelle et définissant les modalités d'évaluation des épreuves d'enseignement général. (BO n° 35 du 26 septembre 2019)

Épreuve EG4 – Prévention-santé-environnement - coefficient 1

L'épreuve de prévention-santé-environnement est définie par l'arrêté du 30 août 2019 fixant les unités générales du certificat d'aptitude professionnelle et définissant les modalités d'évaluation des épreuves d'enseignement général. (BO n° 35 du 26 septembre 2019)

Épreuve EG5 - Langue-vivante étrangère - coefficient 1

L'épreuve obligatoire de langue vivante étrangère est définie par l'arrêté du 30 août 2019 fixant les unités générales du certificat d'aptitude professionnelle et définissant les modalités d'évaluation des épreuves d'enseignement général. (BO n° 35 du 26 septembre 2019)

Épreuves Facultatives

Épreuve facultative EF1- Langue vivante

L'épreuve facultative de langue vivante est définie par l'arrêté du 30 août 2019 fixant les unités générales du certificat d'aptitude professionnelle et définissant les modalités d'évaluation des épreuves d'enseignement général. (BO n° 35 du 26 septembre 2019)

Épreuve facultative EF2- Mobilité

L'épreuve facultative de mobilité est définie par l'arrêté du 30 août 2019 portant création d'une unité facultative de mobilité et de l'attestation MobilitéPro dans le diplôme du certificat d'aptitude professionnelle (BO n° 35 du 26 septembre 2019)

Annexe V - Périodes de formation en milieu professionnel

La période de formation en milieu professionnel se déroule dans une ou plusieurs entreprises définies par le référentiel des activités professionnelles accueillant des professionnel(le)s qualifié(e)s. Ces entreprises d'accueil répondent aux exigences de la formation de tout candidat aux épreuves du Certificat d'Aptitude Professionnelle Maintenance nautique.

Le tuteur ou le maître d'apprentissage contribue à la formation en parfaite collaboration avec l'équipe pédagogique du centre de formation. Il veille à assurer la complémentarité des savoirs et des savoirs faire entre l'organisme de formation et l'entreprise d'accueil.

1 – DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1.1 Objectifs de formation en milieu professionnel

La formation en milieu professionnel est une phase déterminante menant au diplôme. L'élève, l'apprenti ou le stagiaire de formation continue doit participer aux activités de l'entreprise et réaliser des tâches sous la responsabilité du tuteur ou du maître d'apprentissage.

L'élève, pendant la Période de Formation en Milieu Professionnel (PFMP), l'apprenti ou le stagiaire de formation continue :

- conforte et met en œuvre ses compétences en les adaptant au contexte professionnel ;
- développe de nouvelles compétences.

La formation en milieu professionnel a pour objectifs de :

- D'appréhender concrètement la réalité des contraintes économiques, humaines et techniques de l'entreprise ;
- De comprendre l'importance de l'application des règles d'hygiène et de sécurité ;
- De réaliser des opérations de maintenance sur des systèmes appartenant à des embarcations de plaisance et des équipements ;
- D'utiliser des matériels d'intervention ou des outillages spécifiques de technologies nouvelles ;
- De comprendre la nécessité de l'intégration du concept de la qualité dans toutes les activités développées ceci dans le cadre de la réduction des coûts entre autres afin d'éviter les coûts de la non qualité ;
- D'observer et d'analyser, lors de situations réelles, les différents éléments liés à des stratégies commerciales et de services ;
- De mettre en œuvre ses compétences dans le domaine de la communication avec les services de l'entreprise et les clients ;
- De prendre conscience de l'importance de la compétence de tous les acteurs et des services de l'entreprise.

2 – ORGANISATION DANS LES DIFFÉRENTES VOIES

2.1 Voie scolaire

► *Répartition des périodes et structures d'accueil :*

La durée des périodes de formation en milieu professionnel est 12 semaines.

Les PFMP sont réparties sous la responsabilité du chef d'établissement sur les deux années du cycle de formation, dans le respect des dispositions de l'arrêté du 21 novembre 2018 relatif à l'organisation et aux enseignements dispensés dans les formations sous statut scolaire préparant au certificat d'aptitude professionnelle et de son annexe.

Les lieux d'accueil des PFMP doivent permettre au cours de la formation le développement des compétences du référentiel.

► *Accompagnement et suivi pédagogiques :*

La recherche et le choix des entreprises d'accueil relèvent de la responsabilité de l'ensemble de l'équipe pédagogique de l'établissement de formation comme le précise la circulaire n° 2016-053 du 29-3-2016 (BOEN du 31-3-2016). L'intérêt que porteront les professeurs à l'entreprise et au rôle du tuteur permettra d'assurer la continuité de la formation. Le professeur négociera avec le tuteur les tâches qui seront confiées à l'élève durant son immersion et qui devront correspondre aux compétences à développer en entreprise.

Chaque période fait l'objet d'un bilan individuel établi conjointement par le tuteur, l'équipe pédagogique et l'élève. Ce bilan indique l'inventaire, l'évaluation des tâches et activités confiées ainsi que les performances réalisées pour chacune des compétences prévues.

► *Cadre juridique :*

L'organisation de la période de formation doit faire l'objet obligatoirement d'une convention entre le chef de l'entreprise accueillant les élèves et le chef de l'établissement scolaire, conformément à la convention type relative à la formation en milieu professionnel des élèves de lycée professionnel définie en annexe de la circulaire n° 2016-053 du 29-3-2016 (BOEN du 31-3-2016). L'annexe pédagogique précise les tâches qui seront confiées à l'élève. Le cadre réglementaire des stages et périodes de formation en milieu professionnel est fixé dans le code de l'éducation chapitre IV, art. D. 124-1 à D. 124.9

Pendant les périodes de formation en milieu professionnel, l'élève a obligatoirement la qualité d'élève stagiaire et non de salarié. L'élève reste sous la responsabilité pédagogique de l'enseignant référent. Une attestation de PFMP est délivrée par l'organisme d'accueil à tout élève. Cette attestation mentionne la durée effective totale de la période.

2.2 Voie de l'apprentissage

La formation fait l'objet d'un contrat conclu entre l'apprenti et son employeur conformément aux dispositions en vigueur du code du travail. L'entreprise doit appartenir à un des secteurs d'activités du référentiel d'activités professionnelles.

Afin d'assurer la cohérence dans la formation, l'équipe pédagogique du centre de formation d'apprentis doit veiller à informer le maître d'apprentissage des objectifs de la formation en milieu professionnel et des modalités de la certification.

La formation de l'apprenti en milieu professionnel fait l'objet d'un suivi par l'équipe pédagogique sous forme de visites.

Il est important que les diverses activités de la formation soient réalisées par l'apprenti en entreprise. En cas de situation d'entreprise n'offrant pas tous les aspects de la formation, l'article R.6223-10 du code du travail sera mis en application.

2.3 Voie de la formation professionnelle continue

La durée de la formation en milieu professionnel est de 12 semaines.

L'attestation ou le contrat ou le(s) justificatif(s) d'expérience professionnelle sont à fournir au service des examens à la date fixée par le recteur.

Les candidats de la formation continue peuvent être dispensés des périodes de formation en milieu professionnel s'ils justifient d'une expérience professionnelle d'au moins six mois dans le secteur d'activités du diplôme.

► Candidat en situation de perfectionnement :

Le certificat de période de formation en entreprise est remplacé par un ou plusieurs certificats de travail attestant que l'intéressé a été occupé dans les activités relevant des secteurs d'activités énumérés dans le référentiel d'activités professionnelles en qualité de salarié à temps plein, pendant six mois au moins au cours de l'année précédant l'examen ou à temps partiel pendant un an au cours des deux années précédant l'examen.

3 – CANDIDAT EN FORMATION A DISTANCE

Les candidats relèvent, selon leur statut (scolaire, apprenti, formation continue), de l'un des cas précédents.

4 – CANDIDAT POSITIONNÉ

La décision de positionnement est prise par le recteur après avis de l'équipe pédagogique. Pour le candidat ayant bénéficié d'une décision de positionnement en application de l'article D337- 4 du Code de l'éducation, la durée de la formation en milieu professionnel ne peut être inférieure à :

- Cinq semaines pour les candidats préparant l'examen du CAP par la voie scolaire, en 1 an ;
- Six semaines pour les candidats de la formation professionnelle continue.

Les entreprises retenues pour les immersions en milieu professionnel doivent permettre au candidat de découvrir les secteurs d'activité ciblés par le référentiel, en adéquation avec le positionnement établi.

5 – CANDIDAT LIBRE

Les candidats majeurs au 31 décembre de l'année de l'examen au CAP peuvent se présenter sans avoir suivi de formation. Aucune attestation d'expérience professionnelle ou de périodes de formation en milieu professionnel, n'est exigée.

Annexe VI - Tableau de correspondance entre épreuves ou unités de l'ancien et du nouveau diplôme

Certificat d'aptitude professionnelle Réparation et entretien des embarcations de plaisance, arrêté du 20 mars 2007 <i>Dernière session : 2024</i>		Certificat d'aptitude professionnelle Maintenance nautique défini par le présent arrêté, <i>Première session : 2025</i>	
Épreuves	Unités	Épreuves	Unités
EP1 – Analyse fonctionnelle et technologique	UP1	EP2 – Réalisation du diagnostic d'un sous-ensemble de l'embarcation	UP2
EP2 – Réalisation d'interventions	UP2	EP1 – Prise en charge ou restitution d'une embarcation ou d'un équipement	UP1
		EP3 - Intervention sur l'embarcation et ses équipements	UP3
EG1 - Épreuve de français, histoire géographie et enseignement moral et civique	UG1	EG1 - Épreuve de français, histoire géographie et enseignement moral et civique	UG1
EG2 - Mathématiques-sciences	UG2	EG2 - Mathématiques-physique-chimie	UG2
EG3 - Épreuve d'Éducation physique et sportive	UG3	EG3 - Épreuve d'Éducation physique et sportive	UG3
		EG4 – Prévention-santé-environnement	UG4
		EG5 – Langue vivante étrangère	UG5
		Épreuve facultatives	
		EF1 Épreuve de d'arts appliqués et cultures artistiques	UF1
		EF2 Langue vivante	UF2